SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

Direction du Service Commercial

BUREAU 61-33

Section 14

Bruxelles, le 15 juin 1957.

AVIS N° 43 C.

Code 620

MARCHANDISES

VACCIN ANTI-POLIOMYELITIQUE R.I.T.

La Société Anonyme R.I.T. (Recherche et Industrie Thérapeutiques) établie à Genval, procédera sous peu à des envois de vaccin anti-poliomyélitique au départ de la gare de La Hulpe.

Ces envois qui s'effectueront aux conditions du tarif express, seront pourvus d'une étiquette spéciale qui sera collée sur les colis par les soins de l'expéditeur.

Cette étiquette comportera les indications ci-après :

S.A. R.I.T. GENVAL BELGIQUE
VACCINS ANTI-POLIO
URGENT TENIR AU FRAIS

Tout devra être mis en œuvre pour que ces expéditions soient acheminées sur leur destination par premier train de voyageurs et pour que leur livraison soit effectuée dans le plus bref délai possible.

Il est également recommandé tout particulièrement au personnel intéressé de tenir dans toute la mesure du possible ces envois au frais.

MM. les Chefs immédiats veilleront à ce que ces prescriptions soient scrupuleusement observées.

Le Directeur du Service Commercial,

VAN CAUWENBERGE.

Ⓑ — 150634.6.57 (1275).